



LA CONFRÉRIE DE SAINT JOSEPH

Érigée canoniquement dans la paroisse des Grondines, le 24 septembre 1888, par le Cardinal Taschereau, et affiliée à l'Archiconfrérie de saint Joseph, à Beauvais, en France, le 3 décembre 1890. (1)

I. BUT DE LA CONFRÉRIE

Le but de "*La Confrérie de saint Joseph*" est 1° De glorifier Dieu, en faisant connaître, aimer, prier et honorer, de plus en plus, son grand serviteur saint Joseph.

2° D'obtenir plus efficacement, pour les associés, la protection spirituelle et temporelle de ce grand Saint, et surtout la grâce d'une bonne mort.

3° D'imiter S. Joseph par la pratique des vertus qu'il a pratiquées lui-même.

S. Joseph, chef de la sainte Famille, et chargé de pourvoir à ses besoins, peut être proposé comme l'intendant, le chargé d'affaires et le protecteur des familles chrétiennes : aussi, chacun doit-il s'efforcer de recourir à lui dans tous ses besoins, étant sûr d'avance d'être exaucé ; car Jésus se plaît à honorer son père putatif, en nous accordant, à son intercession, toutes les grâces que nous lui demandons. Ste Thérèse avouait qu'elle avait obtenu tout ce qu'elle lui avait demandé. Ainsi en sera-t-il de chacun de nous, si nous le prions bien.

II. MOYENS D'OBTENIR CE BUT

1° Faire, chaque année, avec grande dévotion, le "*Mois de S. Joseph*," soit publiquement, si on le peut, soit en famille, ou privément. Il est important, aussi, de faire ce

(1) Nous tirons ces renseignements de la Notice publiée par M. le Curé des Grondines, Directeur de la Confrérie.